

Dossier de candidature 2018

pour le concours d'entrée en

Master professionnel de journalisme

► À renvoyer au plus tard avant le 12 mars 2018,
le cachet de la poste faisant foi, à :
IJBA • 1, rue Jacques Ellul 33080 Bordeaux Cedex

NOM Nom marital
(en majuscules)

Prénom Sexe Nationalité

Date et lieu de naissance. / / à Âge

Adresse où vous souhaitez recevoir les convocations :

N° et rue

Code postal Ville

Contacts :

Tél. Portable.....

E-mail :

N° de téléphone pour convocation urgente (parents, travail, etc.).

Titulaire d'une licence, d'un diplôme équivalent ou supérieur (fournir photocopie du diplôme ou des notes)
Diplôme :

Inscrit en troisième année de licence durant l'année 2017-2018 (fournir certificat de scolarité)

Étudiant ayant obtenu 180 crédits ECTS (fournir les justificatifs)

Autre diplôme :

Candidat à une validation d'acquis professionnels (VAP) justifiant de 5 ans d'activité professionnelle
> Retirer un dossier VAP à la Formation continue et le déposer simultanément à l'IJBA et à la Formation continue, université Bordeaux Montaigne
(Domaine Universitaire - 33607 Pessac Cedex)

Votre scolarité et/ou votre activité durant les 5 dernières années

	Intitulé de la formation ou nature de l'emploi	Nom de l'établissement ou de l'entreprise
2013 - 2014
2014 - 2015
2015 - 2016
2016 - 2017
2017 - 2018

Langues pratiquées

	lu	écrit	parlé
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Avez-vous suivi des classes ou formations préparatoires aux concours des écoles de journalisme ?

oui non

Si oui lesquelles ?

.....

NOM **Prénom**

Etes-vous boursier(e) **oui** **non**

Si oui, précisez votre échelon actuel : 0 1 2 3 4 5 6 7

Profession du père : n° **Profession de la mère : n°**

Utilisez la nomenclature des catégories socioprofessionnelles pour répondre ci-dessous :

- 10 Agriculteurs exploitants
- 21 Artisans
- 22 Commerçants et assimilés
- 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
- 31 Professions libérales
- 33 Cadres de la fonction publique, officier et élève officier des armées
- 34 Professeurs, professions scientifiques, médecin hospitalier, interne des hôpitaux
- 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
- 42 Instituteurs et assimilés, maître auxiliaire, maître d'internat et surveillant d'externat (MISE), conseiller d'éducation
- 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 Clergé et religieux
- 45 Professions intermédiaires administratives de la Fonction publique
- 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 Techniciens
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise
- 52 Employés civils et agents de service de la Fonction publique, aide éducateur
- 53 Policiers et militaires
- 54 Employés administratifs d'entreprise
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers
- 61 Ouvriers qualifiés
- 66 Ouvriers non qualifiés
- 69 Ouvriers agricoles
- 71 Retraités anciens agriculteurs exploitants
- 72 Retraités anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 73 Retraités anciens cadres et professions intermédiaires
- 76 Retraités anciens employés et ouvriers
- 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 82 Autres personnes sans activité professionnelle
- 99 Non renseigné (inconnu ou sans objet)

Les chômeurs ayant déjà travaillé doivent être codés dans leur ancienne profession.

Si vous êtes handicapé et si vous avez besoin de matériel spécifique ou de conditions particulières pour composer aux épreuves écrites, cochez cette case et joignez les justificatifs à votre dossier.
Nos services prendront contact avec vous par téléphone ou par mail.

Candidatures précédentes

Avez-vous déjà déposé un dossier de candidature à l'Institut de Bordeaux ?	2014	2015	2016	2017
Avez-vous déjà été convoqué aux épreuves écrites à Bordeaux ?	2014	2015	2016	2017
Avez-vous déjà été convoqué à l'entretien oral à Bordeaux ?	2014	2015	2016	2017

Document à conserver • Examen 2018

LE DOSSIER DE CANDIDATURE	LES ÉPREUVES	DEMANDE DE BOURSE OU LOGEMENT
<p>Pièces à fournir pour tous les candidats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le formulaire dûment rempli, • un curriculum vitae, • les justificatifs des éventuelles expériences pré-professionnelles, • la photocopie de la carte nationale d'identité valide recto-verso, • la photocopie du bac ou du relevé de notes, • la photocopie du dernier diplôme obtenu, • un certificat de scolarité pour l'année en cours, si vous êtes étudiant, • 4 timbres autocollants au tarif en vigueur, • un chèque de 75 € à l'ordre de Mme l'agent comptable de l'université Bordeaux Montaigne (frais spécifiques et de gestion), ou attestation du CROUS 2017-2018 si vous êtes boursier. <p>> Envoyez un dossier complet (pièces justificatives, chèque et timbres) classé et lisible (pas d'agraffes ni verso). Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai sera systématiquement écarté.</p> <p>> Ne joignez pas les documents originaux. Envoyez uniquement des photocopies.</p> <p>> Aucun accusé de réception de votre dossier ne sera communiqué de notre part (si vous le souhaitez, vous pouvez utiliser les services de suivi proposés par la Poste).</p>	<p>Épreuves écrites (26 mai 2018) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Epreuve de langue française : vocabulaire, grammaire et syntaxe (20 points); • Questionnaire d'actualité et de culture générale (20 points) ; • Résumé critique de film pour apprécier les qualités d'expression et d'analyse (20 points) ; • Projet d'enquête destiné à évaluer la connaissance des sources d'information et la capacité à mettre en œuvre une démarche journalistique (30 points). <p>> Les convocations aux épreuves écrites seront envoyées par courrier postal aux candidats le 4 mai 2018.</p> <p>> Les résultats des épreuves écrites seront mis en ligne et adressés aux candidats à partir du 14 juin 2018.</p> <p>Entretien oral (25, 26 et 27 juin 2018) :</p> <p>L'entretien dure 30 minutes et comporte quatre parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien autour de l'actualité ; • Expérience professionnelle, motivation et projet ; • Sujet libre : vous avez 5 minutes pour nous raconter une histoire et convaincre le jury de son intérêt. • Vous apporterez une production journalistique écrite que vous jugez de grande qualité (photo, article de presse, dessin, page web...) que vous accompagnerez d'un bref commentaire. 	<p>Demande de bourse d'enseignement supérieur et demande de logement en cité universitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Candidats scolarisés : Les dossiers doivent être retirés début janvier dans les établissements d'origine ou au village universitaire si le candidat est déjà logé en cité. Inscription possible par Internet. • Candidats non scolarisés : S'adresser directement au Crous de votre région. Inscription possible par Internet. <p>Vous trouverez la liste des Crous sur : www.cnous.fr</p> <p>IMPORTANT</p> <p>Pendant la formation, il est impossible d'envisager des études parallèles ou de poursuivre une activité annexe en raison de l'assiduité obligatoire à tous les cours et du nombre d'heures de cours par semaine d'environ 35 h.</p>

Les annales des épreuves des précédents concours d'entrée sont en vente sur simple demande au prix de 10 €. (Chèque libellé à l'ordre de Mme l'agent comptable de l'université Bordeaux Montaigne). Joindre une enveloppe au format 26 x 35 cm libellée à votre adresse, affranchie à 3,80 € (ou 3,20 € timbre vert).

Vous pouvez également les commander sur le site de l'association des diplômés : <http://www.ijba-anciens.fr>

CALENDRIER DU RECRUTEMENT 2018

12 mars 2018

date limite de dépôt du dossier de candidature, le cachet de la poste faisant foi

4 mai 2018

début de l'envoi par l'IJBA des courriers de convocation aux épreuves écrites

26 mai 2018

épreuves écrites à Bordeaux

14 juin 2018

mise en ligne de la liste des candidats admissibles ; début de l'envoi des convocations à l'entretien oral et des courriers de refus

25, 26 et 27 juin 2018

entretien oral à Bordeaux

5 juillet 2018

mise en ligne des résultats définitifs et début de l'expédition des courriers d'admission ou de refus